



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE

**Le lundi 18 mars 2013
à 19h30**

1. **Ouverture de la séance**

2. **Adoption de l'ordre du jour**

3. **Période de questions**

4. **Procès-verbaux**

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 mars 2013

5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**

5.1 Proclamation de la « Journée nationale des cuisines collectives »

5.2 Demande à la MRC du Haut-Richelieu de rendre obligatoire l'utilisation de bacs à ordures avec prise européenne

5.3 Signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Richelieu pour la réfection du rang des Cinquante-quatre (phase IV)

5.4 Expropriation des lots 3 268 972, 3 268 973, 3 268 974, 3 268 975, 3 269 350, 3 269 512, 3 269 519, 3 269 523, 3 269 525, 3 742 008, 3 742 009, 3 742 010, 3 742 011, 3 742 013 du cadastre du Québec

5.5 Expropriation des lots 3 270 998 et une partie du lot 3 711 423 du cadastre du Québec

5.6 Signature d'un protocole d'entente avec l'Aréna Marcel-Larocque inc.

6. **Finances municipales**

— — — —

7. **Ressources humaines**

7.1 Prolongation du contrat de travail de monsieur André Fortier

7.2 Octroi d'un contrat pour les services d'une firme d'avocat pour l'année 2013

8. **Loisirs et bibliothèques**

— — — —

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi du contrat suivant :

9.1.1 SA-732-AD-12 Travaux de reconstruction des infrastructures municipales de la rue Rhéaume

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Espace de stationnement réservé à la Société d'histoire du Haut-Richelieu dans le stationnement n° P-28

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi du contrat suivant :

11.1.1 SA-2082-TP-13 Approvisionnement en essence et carburant diesel pour le secteur est

12. **Sécurité publique**

12.1 Octroi du contrat de location, d'installation et d'entretien de détecteurs de gaz

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

13.1.1 DDM-2013-2925 Paul Mongrain et France Coolidge – Immeuble constitué du lot 5 073 592 du cadastre du Québec situé sur la rue des Trembles

13.1.2 DDM-2013-2941 Jean-Pascal Guimond – Immeuble situé au 941, rue Saint-Jacques

13.1.3 DDM-2012-2904 « 9174-4805 Québec inc. » - Immeuble constitué du lot 3 626 627 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Saint-Luc

13.2 Étude et décision relatives à une demande d'usage conditionnel

13.2.1 UC-2013-2918 Paul Mongrain et France Coolidge – Immeuble constitué du lot 5 073 592 du cadastre du Québec situé sur la rue des Trembles

13.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale

13.3.1 PIA-2013-2929 « 9174-4805 Québec inc. » - Immeuble situé au 240, boulevard Saint-Luc

13.3.2 PIA-2013-2940 Sophie Tétreault, architecte – Immeuble situé au 247, boulevard Saint-Luc

13.4 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.4.1 Règlement n° 1150

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin d'autoriser des nouveaux usages commerciaux liés à la vente au détail et à la fourniture de services ainsi que des services communautaires dans la zone C-4972, située au sud-ouest de l'angle du boulevard Saint-Luc et du chemin du Ruisseau-des-Noyers »

13.4.2 Règlement n° 1151

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin d'autoriser le service d'envoi de marchandises ou le transport par camions dans les zones I-2770 et I-2771, situées de part et d'autre de la rue Gaudette, à l'ouest de l'angle du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Pierre-Caisse »

13.5 Adoption du projet de règlement suivant :

13.5.1 Règlement n° 1093

« Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 0945 et ses amendements dans le but :

- d'agrandir, de modifier l'appellation et d'assujettir de nouvelles interventions à la zone de P.I.I.A. « Champlain », et de créer des nouveaux secteurs de P.I.I.A. nommés « Champlain Nord » ;
- d'inscrire trois lieux de culte dans la liste des bâtiments patrimoniaux, qui constitue l'annexe B du règlement, et d'en faire la mise à jour »

13.6 Adoption du premier projet de règlement suivant :

13.6.1 Règlement n° 1154

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'autoriser des habitations trifamiliales et multifamiliales dans la zone H-1233, située sur la rue Champlain, entre l'autoroute 35 et la rue Lesieur ;
- d'autoriser des habitations multifamiliales dans la zone C-1508, située à l'angle des rues Champlain et Saint-Jacques »

13.7 Appui à l'émission d'un permis de garderie à l'égard de l'immeuble situé au 90, route 104

14. **Avis de motion**

14.1 Règlement n° 1093

« Règlement modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 0945 et ses amendements dans le but :

- d'agrandir, de modifier l'appellation et d'assujettir de nouvelles interventions à la zone de P.I.I.A. « Champlain », et de créer des nouveaux secteurs de P.I.I.A. nommés « Champlain Nord » ;

- d'inscrire trois lieux de culte dans la liste des bâtiments patrimoniaux, qui constitue l'annexe B du règlement, et d'en faire la mise à jour »

14.2 Règlement n° 1148

« Règlement modifiant le règlement n° 1039 édictant un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du Conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu »

14.3 Règlement n° 1154

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements afin :

- d'autoriser des habitations trifamiliales et multifamiliales dans la zone H-1233, située sur la rue Champlain, entre l'autoroute 35 et la rue Lesieur ;
- d'autoriser des habitations multifamiliales dans la zone C-1508, située à l'angle des rues Champlain et Saint-Jacques »

14.4 Règlement n° 1159

« Règlement autorisant l'exécution de travaux de réfection de la fondation et de pavage d'une section du rang des Cinquante-Quatre, phase IV, décrétant une dépense n'excédant pas 320 000 \$ et un emprunt de 160 000 \$ à cette fin »

14.5 Règlement n° 1160

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réfection pour différentes voies publiques, décrétant une dépense n'excédant pas 173 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15. Règlements

15.1 Règlement n° 1152

« Règlement autorisant des honoraires ou l'acquisition d'équipements ou la réalisation de travaux d'aménagements pour différents bâtiments ou lieux municipaux, décrétant une dépense n'excédant pas 1 404 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.2 Règlement n° 1155

« Règlement modifiant le règlement n° 0813 concernant la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tel qu'amendé par les règlements n^{os} 0901, 0957, 0975, 1016, 1037, 1046, 1054, 1070, 1115 et 1121 »

16. Dépôt de documents au Conseil municipal

17. Correspondance

18. Période de questions

19. Communications des membres du conseil au public

20. Levée de la séance

